

AUTORISATION PARENTALE DE PRATIQUE ET DE SOINS / SAISON 2023-2024 (mineurs)

e soussigné, père/mère/responsable légal*)
AUTORISE
non enfant :
- A pratiquer les disciplines de la fédération en compétition.
 A être soigné par un médecin si nécessaire dans le cadre des compétitions et activités fédérales.
4 le
Signature :
Entourer la mention utile

FFKMDA 144 avenue Gambetta 93170 Bagnolet www·ffkmda·fr

DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPETITIONS FEDERALES